

TRANSACTION

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant la mission demandée et selon accord avec le client, les montants maximums sont calculés TTC (TVA à 20%)
(sauf stipulations contraires prévues au mandat)

De 0 à 50 000€	-----	10% maximum
De 50 001€ à 100 000€	-----	8% maximum
De 100 001€ à 200 000€	-----	6% maximum
De 200 001€ et plus	-----	5% maximum

LOCATION

Les honoraires imputables au locataire et au propriétaire sont calculés comme suit :

LOCATION D'HABITATION OU MIXTE

Conformément à la Loi ALUR

PARKING OU GARAGE

1 mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur et du locataire

LOCAUX COMMERCIAUX

30% TTC du loyer annuel HC/HT

GESTION LOCATIVE

Les honoraires de gestion sont de 7.2% TTC du montant encaissé (TVA, charges, TEOM)

SYNDIC

Nous contacter